

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le 13 mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 03 mars précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Isabelle KASTELIK, Stéphane BOUTTIER, Michaële DEPIN, Joel KMIECZAK, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL, Yves BOUTTIER, Nathalie DUCHATEAU, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Maurice COFFIN, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Cédric MATHOREL
Marie Ange LERNOUX ayant donné procuration à Nathalie DUCHATEAU
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Stéphane BOUTTIER
Jonathan RICART ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN
Sarah VASSEUR ayant donné procuration Anne Lise RIOT

ABSENTS :

Maurice COFFIN a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 13 mars 2023 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 17 mars suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N°201 – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « REDYNAMISATION CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a été retenue en 2021 au titre du dispositif « petites villes de demain » en compagnie des communes d'Auchel et de Lillers. Une convention d'adhésion a été signée le 30 juin 2021 afin d'engager la collectivité dans l'élaboration d'un projet de territoire définissant les grandes orientations de la stratégie de revitalisation. Celui-ci sera défini dans la convention cadre pluriannuelle « petites villes de demain » et sera intégrée à un avenant à la convention cadre « Action Cœur de Ville » de Béthune-Bruay la buissière valant ORT d'agglomération permettant l'ajout des périmètres des communes d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers. (Une convention ORT par agglomération).

En parallèle, la REGION a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs sur lequel la commune de Calonne-Ricouart va se positionner.

Pour ce faire, la commune doit s'engager à ne pas développer le commerce de périphérie au détriment du commerce de centre-ville.

Actuellement 4 supermarchés (MATCH, LIDL et 2 ALDI) sont installés sur la commune et sont des acteurs essentiels de notre commerce de proximité. Ceux-ci, présents sur la commune depuis de nombreuses années, ne viennent pas en concurrence avec les activités commerciales du centre-ville. Ils sont même complémentaires. A ce jour, LIDL et ALDI viennent de rénover leur surface commerciale. Seul le supermarché MATCH a un projet de rénovation et d'extension de son bâtiment.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil :

- D'acter l'engagement de la commune à ne pas développer le commerce de périphérie au détriment du commerce de centre-ville,
- D'autoriser l'étude du projet de rénovation et d'extension du supermarché MATCH,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'engagement de la commune à ne pas développer le commerce de périphérie au détriment du commerce de centre-ville,
- Autorise l'étude du projet de rénovation et d'extension du supermarché MATCH,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles.

Pour extrait conforme
Le Maire